

Enquête sur un espace de la cité médiévale à Laon : « le séminaire »

Comme la France, comme beaucoup de villes en France, Laon a une longue histoire. Elle a même connu une grande renommée, un grand moment, au moyen âge, aux X^e-XIII^e siècles, où elle est à son « apogée ». De cette heureuse période datent les édifices les plus prestigieux, comme la cathédrale et les bâtiments environnants. Un espace leur est lié : celui qui est appelé « le séminaire », dont l'occupation pendant 900 ans peut être retracée.

Quelles fonctions a eues cet espace ? Comment s'est-il constitué ? Comment les bâtiments ont-ils survécu ?

Il a eu trois fonctions dont deux importantes, habitat et enseignement, et une brève, militaire. Il s'est agrandi par étapes et a connu une répétition de dégradations importantes qui font de sa survie un étonnement.

Au moyen âge, c'est un lieu d'habitat canonial

En 1100, cet emplacement, situé à l'extrémité est des jardins du palais épiscopal, est constitué de maisons canoniales des chapitres de la cathédrale Notre-Dame et de l'église collégiale Saint-Pierre-au-Marché, église dont des fenêtres et une frise de modillons de style roman visibles sur la façade méridionale de l'immeuble rue Saint-Pierre-au-Marché face au porche du séminaire, témoignent encore de ce lointain passé. La première fonction du lieu est donc l'habitat, un habitat aisné qui apparaît toujours ruelle Pourrier et par des façades de maisons à haut pignon dans les rues du cloître et Saint-Pierre-au-Marché.

La proximité de l'évêché entraîne parfois des tensions entre les religieux. En 1568, l'évêque Jean de Bours porte plainte contre le chapitre de Saint-Pierre. Il dispose du palais épiscopal et d'« un jardin spacieux pour l'aisance et la commodité du palais ». Or des particuliers « tenants et possédants maisons voisines contigües qui l'environnent d'un bout et côté ont percé les murs des maisons [...] de croisées, chassis, qu'ils ouvrent quand bon leur semble [...] pour avoir vue et regard sur le jardin ». L'évêque, « outre qu'il est incommodé des dites vues, ne peut être en sûreté de sa personne. » Il demande que « lesdits de Saint-Pierre soient condamnés à faire fermer et boucher de maçonnerie bien et suffisamment les vues qui sont au premier étage et au nombre de trente fenêtres pour le moins et celles du second étage [...] de sorte qu'il n'y ait vue pour avoir regard sur le jar-

din et sont tenus et ont promis mettre de toutes parts des barreaux de fer en nombre suffisant »¹.

Peut-être une deuxième fonction, l'instruction, s'exerce-t-elle à ce moment : certains affirment qu'Anselme, le célèbre écolâtre de Laon de 1090 à 1117, aurait enseigné dans ce lieu !

L'installation du séminaire aux XVII^e-XVIII^e siècles

De façon certaine, l'enseignement s'y impose au XVII^e siècle. L'évêque César d'Estrées, neveu de Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, arrive à la tête du diocèse de Laon en 1655. Il s'affirme grand bâtisseur dans la ville même. Il applique la politique royale du «Grand Renfermement» des pauvres, vieillards et orphelins, décidée en 1656 pour Paris, généralisée par un édit de 1676 qui prescrit «un hôpital général dans chaque ville du royaume» : cet hôpital général qu'il fait bâtir à Laon est devenu «la résidence César d'Estrées». Il fait restaurer l'hôtel-Dieu, celui du XIII^e siècle, place de l'Évêché, qui subsiste jusqu'en 1803. Il applique une des mesures de la Contre-Réforme, prise cent ans plus tôt au concile de Trente et «oubliée» à Laon, en édifiant enfin dans son diocèse, comme cela était stipulé, un séminaire pour une formation rigoureuse des prêtres, piliers de l'Église catholique face à la Réforme protestante. Par lettres patentes d'août 1661, le roi autorise la construction du séminaire. L'assemblée du clergé et le chapitre Notre-Dame décident de participer à la mise de fonds.

Dans les années 1662 à 1670, par la volonté de César d'Estrées «comme supérieur du chapitre Saint-Pierre-au-Marché et comme fondateur et supérieur du séminaire» achète huit maisons canoniales situées à l'est des jardins du palais épiscopal : «une maison voisine du jardin de l'évêché» en 1662², et deux en 1667, trois en 1669, une en 1670, une «sise en la ruelle Saint-Pierre» en 1686, ces sept dernières «prises à surcens au chapitre»³ car ce sont des biens du chapitre et non individuels.

De 1670 à 1674, le séminaire est construit selon un plan en L de l'architecte du bailliage, Innocent Bourgeois. Installé sur une assez étroite bande de terrain libéré par des maisons canoniales détruites, il se compose de deux ailes : une aile longue de

1. Arch. dép. Aisne, G 51, évêché de Laon, jugement du bailli de Vermandois, le 17 septembre 1568.

2. Maxime de Sars, *Histoire des rues et des maisons de Laon*, Paris, Res Comédit, Paris, 1994, p. 115.

3. Arch. dép. Aisne, G 537, fonds du chapitre Saint-Jean et Saint-Pierre, acte du 20 novembre 1720 dressé dans l'étude de maître Mignot successeur de maître Monseignat.

Ibid. G 393, État et déclaration des revenus et des biens du chapitre Saint-Jean et Saint-Pierre pour l'assemblée du clergé, le 12 décembre 1726.

Le premier contrat du 17 juin 1667 fixe le transfert de propriété à 100 livres de surcens – rente annuelle –, le second du 24 juillet 1669 le fixe à 90 livres, le troisième du 1^{er} septembre 1670 à 30 livres, le quatrième de août 1686 à 6 livres 5 sols.

50 mètres sud – nord, de la rue Saint-Pierre-au-Marché au rempart nord, et, le long du rempart nord, une deuxième aile perpendiculaire, courte, de 14 mètres, qui comporte des remplois médiévaux comme le prouve la présence de linteaux en plein cintre. Une ancienne maison sauvegardée lui est accolée en retour d'équerre au nord-ouest du bâtiment, vers le palais épiscopal. Est-ce celle achetée en 1662 ? Le rez-de-chaussée regroupe une chapelle, chapelle donc primitive, située immédiatement à gauche du porche au début de l'aile principale, les salles communes, lingerie, salle de conférence, cuisine, réfectoire dans l'aile du rempart, et deux chambres ; 39 «cellules» sont côté à côté au 1^{er} étage et 20 au grenier mansardé⁴. Ainsi 60 séminaristes y sont rassemblés. Le bâtiment est austère, de style classique : le bossage de pierre à refends qui orne le portail d'entrée, les volutes – disparues depuis – des lucarnes, les ancrages en fer forgé qui collent les poutres au mur, sont les seuls décors⁵.

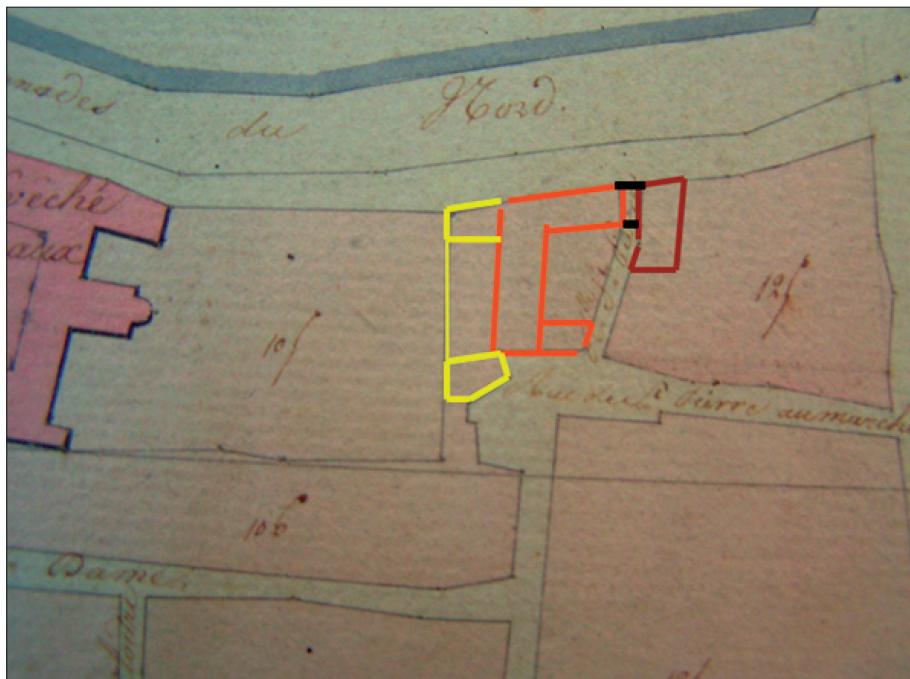
Le séminaire est agrandi en 1720, le long du rempart. Charles Maynon, Nicolas Vauquet, Pierre Lebeau, Nicolas Bertrand, chanoines députés du chapitre de la collégiale, «acceptent de contribuer à la perfection du séminaire». Ils cèdent, contre 100 livres de surcens perpétuels, deux maisons appartenant au chapitre, ruelle Saint-Pierre ou des Marmouseaux, à Jean-Baptiste Leroy, prêtre de l'Oratoire, supérieur du séminaire, pour l'agrandissement de celui-ci. D'une largeur de 33 pieds (11 mètres), elles tiennent l'une à l'autre sur une longueur de 81 pieds (27 mètres) jusqu'à la maison de Nicolas Charlier, chanoine de la cathédrale. Le terrain occupe au total 75 toises carrées (297 mètres carrés²). Le contrat prévoit que les maisons peuvent être démolies pour agrandir le séminaire : il faudra que les nouveaux bâtiments couvrent cette même surface «pour assurer le surcens»⁶. La démolition demande de résoudre deux problèmes et d'obtenir deux autorisations. Tout d'abord, comme il «n'est pas décent pour les prêtres de passer par une porte qui pourrait être faite dans la dite ruelle pour aller dans les bâtiments qu'ils se proposent de faire de l'autre côté», il est nécessaire «pour le bon ordre du séminaire» de réaliser l'union «des anciens bâtiments aux nouveaux du côté du rempart pour les lieux hauts», soit par une construction qui enjambe en partie la ruelle et la voûte près du rempart. D'autre part, il faut dessiner l'alignement des nouveaux bâtiments pour assurer une largeur de 9 pieds à la ruelle et permettre le passage des charrois. Le supérieur de l'Oratoire, alors l'abbé Houmire, qui le demande, est satisfait d'en obtenir les autorisations du bailli⁷. Les oratoriens, grand ordre enseignant, assurent l'instruction des futurs prêtres depuis 1674 ; mais, en 1726, dans le cadre des querelles jansénistes, les oratoriens sont remplacés par des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

4. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon, 1 P 12, procès-verbal du maire Dollé sur l'état du séminaire établi le 11 octobre 1817.

5. Cécile Souchon, «Le développement urbain», *Laon, une acropole à la française*, Cahiers du patrimoine, Amiens, A.G.I.R.-Pic, Amiens, 1995, p. 192, et Martine Plouvier, *Laon ville haute*, Images du patrimoine, Amiens, A.G.I.R.-Pic, 1989, p. 52.

6. Arch. dép. Aisne, G 537, id., acte du 20 novembre 1720.

7. Alignement du séminaire dans la ruelle Saint-Pierre-au-Marché, rapport du commis-voyer Jean Housset et décision du bailli général de la duché-pairie, mai-juin 1721, *Société académique de Laon*, t. XX, 1871, p. 412-416.



La construction du séminaire aux XVII^e-XVIII^e siècles. En fond : cadastre de 1808.

- Maisons médiévales gardées et mur mitoyen avec le palais épiscopal
- Bâtiment construit de 1670 à 1674
- Agrandissement de 1720
- Jonction enjambant la ruelle Saint-Pierre



Restauration de la façade le long du rempart nord, rue Barthélemy de Joux. La voûte de la ruelle Saint-Pierre, le passage qui l'enjambe et l'agrandissement de 1720 sont bien visibles (cliché C. Carême).

Le bien devient public et prison militaire pendant la Révolution

En 1789, l'Assemblée constituante sur proposition de Talleyrand décide de saisir les biens de l'Église. Le séminaire devient bien national, entre dans le domaine public, mais il «n'est point aliéné à la Révolution»⁸. La loi du 10 juillet 1791 spécifie que dans les villes destinées à recevoir des troupes en garnison et qui manquent de bâtiments militaires, les biens nationaux doivent être affectés pour cet usage au département de la Guerre, à charge au «militaire qui l'occupe de le rendre en bon état»⁹.

En effet, le séminaire sert d'abord de caserne. La France déclare la guerre à l'empereur d'Autriche le 20 avril 1792. Dès juillet 1792, 2 400 gardes nationaux logent à Laon ; trois mois plus tard, le conseil général de Laon décide de nommer «des experts pour constater les dégradations à Saint-Vincent et au séminaire où ont séjourné et séjournent encore des bataillons de volontaires»¹⁰. Il insiste bien, peu après, sur le fait que les dégradations sont à la charge du département de la Guerre¹¹.

Puis le séminaire sert pendant quelque temps de maison de détention. Alors que la municipalité le propose pour loger les 1 960 prisonniers autrichiens qui sont envoyés en décembre 1792 à Laon, «ville intérieure», le conseil du district leur destine en fait l'abbaye Saint-Vincent et «la congrégation», nom donné à l'ancien bâtiment des dames enseignantes de la congrégation Notre-Dame¹². Le séminaire n'est pas oublié par la suite¹³. L'administration y loge particulièrement les prisonniers de guerre anglais. Des problèmes sont dénoncés en 1797-1798. Deux ouvriers en bâtiment, Roger et Bourez, sont nommés pour constater «l'état du séminaire servant de casernement pour les prisonniers de guerre anglais» ; ils relèvent «les dégradations faites par les prisonniers», carreaux cassés, serrures disparues, portes manquantes, pour un coût de 433 livres¹⁴. Au même moment, le commandant de la place de Laon, constate que le nombre de prisonniers anglais croît tous les jours, que la garde du séminaire est trop faible pour maintenir la police, le bon ordre, «connaissant les prisonniers pour de mauvais sujets», «qu'ils en profitent pour sortir et se répandre dans la commune» et donc demande qu'elle soit renforcée de quatre hommes ; le commissaire des guerres donne ordre aux administrateurs de la ville de fournir des gardiens aptes et d'en

8. Arch. dép. Aisne, 8°1346, abbé Ledouble, *État religieux et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*, Soissons, 1880.

9. Arch. com. Laon, SRL 69, lettre au conseil de district de Laon, 31 janvier 1792.

10. Arch. com. Laon, SRL 5, séances du conseil général de Laon, les 17 juillet et 11 octobre 1792.

11. Arch. com. Laon, SRL 5, séance du conseil général de Laon, le 23 octobre 1792.

12. Arch. com. Laon, SRL 71, prisonniers de guerre 1792 – an VIII, lettre du conseil de district du 9 décembre 1792, et SRL 69, bâtiments militaires 1790 – an VI.

13. Arch. com. Laon, SRL 12, la séance du conseil municipal de Laon, le 3 fructidor an III relate le passage fréquents de prisonniers de guerre destinés à être échangés, logés au séminaire.

14. Arch. com. Laon, SRL 71, procès verbal des deux ouvriers, le 8 ventôse an VI.

doubler le nombre¹⁵. La garde se monte alors à dix hommes avec « un factionnaire sur le rempart nord pour empêcher que certains prisonniers ne puissent s'évader par les ouvertures de ce côté »¹⁶. Au moment de la paix, 3 000 prisonniers autrichiens passent en convois à Laon : le conseil municipal décide de les abriter au séminaire et à la chapelle de la congrégation.¹⁷

L'ancien séminaire « reste ensuite inoccupé »¹⁸. Il est pourtant revendiqué. La municipalité dès l'an V, s'appuyant sur la loi du 3 brumaire an IV et l'arrêté de l'administration départementale du 4 messidor en IV, le réclame pour y installer un établissement d'instruction publique¹⁹. Elle relance son projet en l'an X car il est urgent de choisir un local pour se voir accorder un collège par l'État. Elle présente les avantages de l'ancien séminaire sur l'ancien collège sont mis en avant : moins délabré – 8 à 10 000 francs de réparations au lieu de 25 à 30 000 francs -, plus vaste, plus commode, mieux situé dans un lieu calme propice aux études. Elle n'hésite pas à l'affirmer « propriété de la commune ». Elle avance, en outre, qu'une société ecclésiastique recommandable s'offre de tenir l'école avec un pensionnat sans demander de rétributions²⁰. La ville ré-insiste l'année suivante, en invoquant une décision gouvernementale « du 30 frimaire an XI par lequel les biens nationaux invendus ayant servi à l'instruction publique doivent de préférence servir comme école secondaire »²¹.

Toutefois les réclamations se heurtent à un mur administratif. L'État, après avoir utilisé le local comme caserne et prison jusqu'à la paix sous le Consulat, songe à y établir une caserne de gendarmerie comme l'indique la légende du plan de la ville réalisé en l'an XI²². La municipalité critique l'initiative : la caserne serait trop éloignée du centre, le coût pour faire des écuries serait trop élevé par rapport à l'ancien collège bien mieux adapté ! Les défauts de cet ancien collège deviennent étrangement des qualités²³.

Finalement rien ne se fait jusqu'à la Restauration.

15. Arch. com. Laon, SRL 71, lettre du citoyen Blaïron à la municipalité de Laon, le 1^{er} germinal an VI.

16. Arch. com. Laon, SRL 14, délibération de l'administration municipale, le 1^{er} nivôse an V.

17. Arch. com. Laon, 1 D 1, délibération du conseil municipal du 7 germinal an IX.

18. Arch. dép. Aisne, 8°1346, *id.*, p. 155.

19. Arch. com. Laon, SRL 13, séance du conseil général du 1^{er} brumaire an V

20. Arch. com. Laon, 1 D 1, délibération du conseil municipal du 26 pluviôse an X.

21. Arch. com. Laon, 1 D 1, délibération du conseil municipal du 27 vendémiaire an XI.

22. Arch. dép. Aisne, 6 Fi Laon, plan 9 de la ville de Laon levé par Poussin en l'an XI.

23. Arch. com. Laon, 1 D 2, délibération du conseil municipal du 7 floréal an XII.

Un petit séminaire sous la Restauration

L'évêché de Laon, supprimé en 1790 par la constitution civile du clergé, l'est définitivement par le concordat de 1801 alors que celui de Soissons s'étend à tout le département. En 1817, avec le retour des Bourbons, Salmon Duchatellier est nommé au siège épiscopal de Laon, qui serait rétabli par un nouveau concordat. Duchatellier demande, sans perdre de temps, la restitution à l'Église de l'ancien séminaire qu'elle avait construit²⁴. C'est pourquoi le local est l'objet d'une tractation un peu compliquée. Le ministère de la Guerre, sans inconvénient, accepte d'en céder la propriété au ministère de l'Intérieur qui doit «le rendre à sa destination première»²⁵, l'instruction des prêtres. Le chef du génie à Laon le remet aussitôt au préfet de l'Aisne qui a charge «de prendre les mesures nécessaires pour que la cession soit consommée et d'informer de la situation du bâtiment». Le maire de Laon Dollé sert d'intermédiaire : il est délégué par le préfet pour établir un procès verbal et réaliser le transfert de jouissance²⁶.

Le local est jugé «dans un très grand état de délabrement par suite du défaut d'entretien et l'espèce d'abandon où il est resté pendant nombre d'années». Les cinq parties de l'ancien séminaire sont analysées. Les caves «taillées dans le roc sont belles et n'ont besoin d'autres réparations que celles des escaliers qui y conduisent». De même il faut réparer les murs, quelques solives, et l'escalier du cellier. Au rez-de-chaussée, la grande porte d'entrée et ses serrures sont en mauvais état, le corridor n'a plus «ni porte, ni croisée et presque plus de carrèlement», les sept pièces (cuisine, réfectoire, lingerie...) sont sans croisée et sans porte sauf la cuisine, le sol des chambres est défoncé, leur «carrèlement» à refaire, les cloisons ont besoin de grandes réparations, deux poutres au réfectoire et deux solives à la cuisine sont cassées ou manquent ; ceci dit, les murs sont solides et les planchers bons. Au premier étage, 28 des 39 cellules ont toujours des cloisons, mais «les autres sont détruites», il ne reste plus de porte «que celle du concierge», on compte encore 26 croisées mais la plupart des châssis sont hors d'état, le «carrèlement» du grand corridor est bien conservé mais celui des cellules est à refaire en entier, les murs et les planchers sont bons partout «à l'exception d'une poutre qui est cassée». Pour les greniers, la charpente est en général belle, en bon état; cependant quelques sablières manquent et d'autres «exposées au mauvais temps par le délabrement de la toiture sont pourries»; en effet la toiture en tuiles a besoin d'être entièrement remaniée; les lucarnes sont en mauvais état, les cloisons, les planchers, le «carrèlement» des 20 cellules et du haut du grand escalier sont hors d'état; les murs ont souffert des infiltrations pluviales. Sur les quatre escaliers, seul celui du concierge reste bon. En outre «la

24. Arch. dép. Aisne, 8°1346, *id.*, p. 155.

25. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre du ministère de la Guerre au directeur des fortifications de Soissons, le 23 septembre 1817.

26. Arch. com. Laon, 1 P 12, arrêté du préfet de l'Aisne, le 30 septembre 1817.

voûte qui sert de passage pour aller sur le rempart est de nature à compromettre la solidité du bâtiment »²⁷.

C'est en mauvais état, mais la restauration doit être possible et non pas, comme le dira non sans arrière-pensée l'évêque un peu plus tard, « impossible de réparer sans une reconstruction entière »²⁸. Les murs sont solides.

Le projet de concordat échoue et l'évêché de Laon n'est pas rétabli. L'évêque de Soissons, Monseigneur de Simony, ne perd toutefois pas de vue le bâtiment. Il réalise le projet de Duchatellier en obtenant en 1822 une ordonnance de Louis XVIII ; elle autorise le préfet de l'Aisne à le mettre à la disposition de l'évêque de Soissons afin de devenir une « école secondaire ecclésiastique du département », soit un petit séminaire. Le bien reste donc public²⁹. Le maire de Laon, de Sars de la Suze, délégué du préfet, le comte de Floirac, dresse un nouvel état des lieux après « encore cinq années d'abandon ». Évidemment, la toiture et la charpente sont encore plus dégradées et les portes, croisées, serrures au rez-de-chaussée sont hors d'état³⁰. Tant et si bien que le maire et le grand vicaire Monseigneur de Bully conviennent « qu'un laps de temps encore écoulé sans qu'on se livre à l'exécution des travaux de reconstruction menacerait l'établissement d'une ruine totale ». En premier, il s'agit de renforcer « les poutres brisées et étayées » à la chapelle et au réfectoire, de s'occuper de la couverture négligée depuis 25 ans, de « détacher de la masse de l'établissement, sans le réduire considérablement, le corps de bâtiment à l'extrémité vers l'est car dans l'état le plus défectueux », de démolir « la voûte du passage au rempart, à l'extrémité de la ruelle ». L'extension de 1720 et surtout le passage en surplomb de la ruelle posent problème par « des lézardes qui s'ouvrent de plus en plus ».

Le grand vicaire trouve à ce moment l'occasion de réclamer le grand jardin attenant à l'ancien évêché³¹, donc depuis la Révolution au tribunal, « qui de temps immémorial était à la disposition du séminaire ». Est-ce une volonté de revanche du clergé ? Le maire reconnaît l'exactitude des faits. Ainsi on mesure 38 mètres le long du rempart nord à partir du bâtiment du séminaire, et de là « on tire une ligne parallèle au mur qui sépare le terrain dont il s'agit du petit jardin du séminaire. Un mur mitoyen sera construit sur cette ligne pour clore la propriété. »³². Le préfet entérine la réunion de ce grand jardin de l'évêché-tribunal au petit jardin du séminaire car ce terrain avait été « abandonné par les évêques pour servir de récréation aux séminaristes ». Il ne peut que revenir à cet usage. Le pré-

27. Arch. com. Laon, 1 P 12, état du bâtiment établi par le chef du génie et le maire de Laon, le 11 octobre 1817.

28. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'évêque de Soissons au préfet de l'Aisne, 13 juillet 1830.

29. Arch. com. Laon, 1 P 12, ordonnance royale du 20 novembre 1822.

30. Arch. com. Laon, 1 P 12, annotations de 1822 à l'état de situation d'octobre 1817.

31. Arch. com. Laon, 1 G 1, plan cadastral de 1808. La limite de la parcelle 105 montre les vastes jardins du palais épiscopal – tribunal.

32. Arch. com. Laon, 1 P 12, procès verbal du maire, le 18 décembre 1822.

fet ordonne la construction du mur³³, un mur qui existe toujours³⁴. L'espace récréatif est ainsi plus adapté aux 160 pensionnaires du petit séminaire. En fait, si l'espace est prêt pour octobre 1824, il n'accueille de 1824 à 1826 que la classe de philosophie. L'évêque transfert cette année-là la classe de philosophie à Soissons et installe à Laon les quatre chaires de la 4^e à la rhétorique³⁵. L'abbé Tèvenard dirige l'école de 1824 à 1837 ; il laisse sa place à l'abbé Gobaille (1837-1840) puis à l'abbé Lalouette (1840-1855).

Pour autant d'élèves, l'évêque de Soissons veut agrandir encore l'ensemble en achetant une propriété qui donne sur la ruelle Saint-Pierre-au-Mmarché et en incluant la ruelle elle-même dans l'espace du petit séminaire car, déjà solidaire de celui-ci, elle ne «pourrait servir qu'à favoriser des rendez-vous suspects, peut-être même fournir occasion à d'autres crimes et n'en serait que d'un voisinage des plus fâcheux». Il demande à la ville de lui concéder cette ruelle³⁶. Le riverain intéressé, Edouard-Nicolas Ledoux, n'objecte rien. Le capitaine du génie de la place de Laon, lui, s'oppose : il veut conserver la seule ouverture entre la ville et le rempart nord, entre la place de l'Évêché et l'esplanade de la citadelle, pour permettre aux troupes de circuler librement en cas de siège³⁷. Mais le ministère de la Guerre écarte sa remarque contraignante contre compensation³⁸ et parce que le conseil municipal est favorable, reconnaît l'importance pour la ville de la création de ce petit séminaire prévu à cinq chaires de la 5^e à la rhétorique – dans les faits limité à quatre chaires – lors de ses séances des 7 et 19 avril 1826. Une ordonnance de Charles X, le 10 janvier 1827, accède à la demande épiscopale. Le conseil municipal autorise même l'occupation immédiate de la ruelle pour permettre la rentrée scolaire de 1827³⁹. La ruelle, soit 1,46 are, est intégrée au petit séminaire⁴⁰ pour un coût de 175,20 francs et deux bourses annuelles accordées à des enfants laonnois pour suivre leurs études au petit ou grand séminaire⁴¹. Les tractations à propos de celles-ci sont difficiles, relèvent du marchandage. L'évêque voulait les destiner à l'accès au grand séminaire, pour en réduire le poids financier. Une bourse revient à 400 francs. En cas d'entrée au petit séminaire, il propose deux demi-bourses (soit au total une bourse) pour des enfants entrant en

33. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre du préfet au maire de Laon, le 30 décembre 1822.

34. Arch. com. Laon, 1 G 3, plan cadastral de 1845, la parcelle L 1056 montre la vaste cour nouvelle du séminaire et le nouveau mur qui la limite avec le tribunal. Elle montre aussi qu'il y a une construction au nord de la cour – sans doute un préau – liée à la maison qui jouxte le séminaire à sa pointe nord-ouest.

35. Arch. dép. Aisne, 8°1346, *id.*, note p. 156.

36. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'évêque de Soissons au maire de Laon, le 11 mars 1826.

37. Arch. com. Laon, 1 D 8, délibération du conseil municipal du 6 juin 1826.

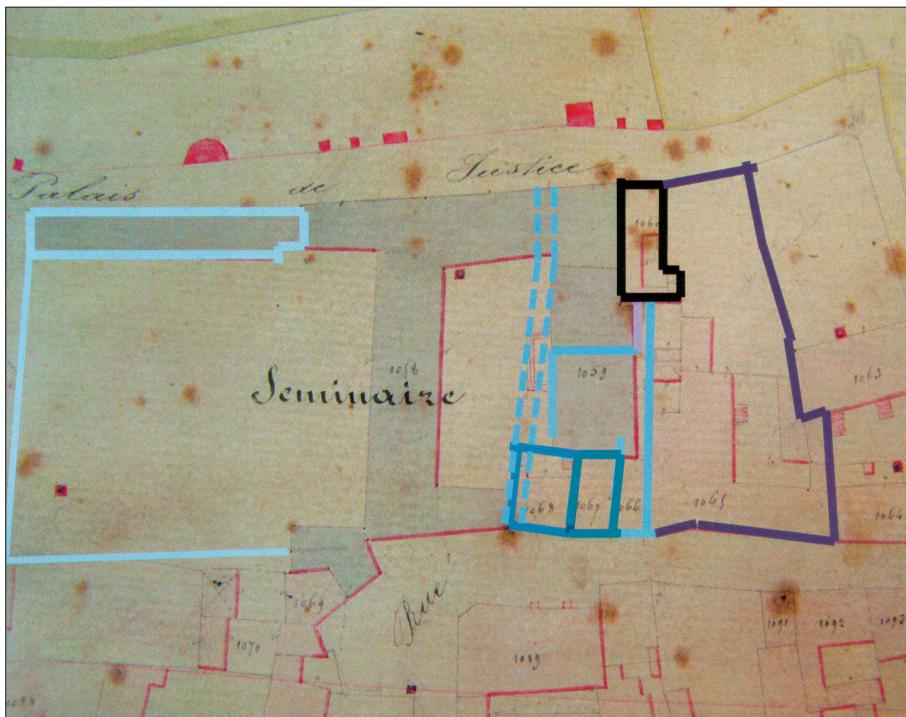
38. Arch. com. Laon, 1 O 73, voirie, ruelle Saint-Pierre-au-marché, lettre du préfet au maire de Laon du 1^{er} août 1826, après accord du ministre de la Guerre du 21 juillet 1826.

39. Arch. com. Laon, 1 D 8, délibération du conseil municipal, le 13 mars 1827.

40. Arch. com. Laon, 1 G 3, plan cadastral de 1845, parcelle L 1066.

Arch. com. Laon, 1 G 5, état des sections cadastrales en 1845. Cette parcelle L 1066 est enregistrée «propriété : gouvernement» donc bien public intégré au petit séminaire.

41. Arch. com. Laon, 1 P 12, ordonnance royale du 10 janvier 1827.



Constitution de l'espace du petit séminaire et de l'Institution Saint-Médard. (En fond : cadastre de 1845).

- Extension de la cour et nouveau mur de 1822
- Achat de la ruelle Saint-Pierre en 1826
- Achat de la maison Delattre en 1826
- Achat de la maison Collot en 1844
- Achat de la maison Hobé en 1844
- Achat de maison Moucheron en 1870
- Achat de la maison Denizon en 1893

5^e, deux trois-quarts de bourse (soit une bourse et demie) pour des enfants entrant à partir de la 4^e⁴². Aussitôt, Victor Edouard Fleury, 11 ans, et Charles Maréchal, 8 ans sont sélectionnés, parmi 12 candidats, par le conseil municipal⁴³.

La cession de la ruelle entraîne un autre problème important : les entrées de deux maisons donnent sur la ruelle. Il est donc nécessaire que la ville fasse sur la promenade de la Plaine une nouvelle chaussée, une contre-allée pavée, entre la rue Saint-Pierre-au-Marché et le rempart nord, afin de reporter le passage, et démolisse et reconstruise le mur d'un riverain, Landrin⁴⁴. 1 800 francs sont votés pour ces travaux. C'est pourquoi le ministre de la Guerre accepte la transaction entre la ville et l'évêché : la ruelle est simplement reportée d'une cinquantaine de mètres.

42. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettres de l'évêque de Soissons au maire de Laon, les 12 et 15 avril 1826.

43. Arch. com. Laon, 1 D 8, délibération du conseil municipal, le 27 octobre 1826.

44. Arch. com. Laon, 1 P 12, copie de la séance du conseil municipal du 7 avril 1826.



La cour intérieure du petit séminaire, puis de l'Institution Saint-Médard et enfin du conservatoire de musique et de danse, avec la chapelle de 1830 (cliché C. Carême).

L'achat de la ruelle et, en avril 1826, pour 8 000 francs, celui de la maison canoniale qui donne sur celle-ci⁴⁵ et constitue une enclave dans le petit séminaire, permettent à l'évêque Jules-François de Simony d'édifier une nouvelle chapelle, au centre-est de l'espace. Elle est bâtie de 1829 à 1831 dans le style néo-classique, comme le bureau de l'octroi à Semilly ; la façade est volontairement très dépouillée, en mur plein, avec un seul rang de neuf fenêtres hautes régulièrement espacées ; le toit disparaît par sa faible pente ; le portique de colonnes doriques et de fronton triangulaire anime seul cette façade, juste en son milieu⁴⁶. Aucun décor sculpté. Les dépenses effectuées pour ces diverses réalisations se montent à

45. Arch. com. Laon, 271 Q 223, registre des hypothèques, transaction 91 du 6 avril 1826.

Arch. com. Laon, 1 O 73, voirie, ruelle Saint-Pierre-au-Marché, lettre du 5 thermidor an XIII de Charles Davin, ancien chanoine, à la municipalité. Il meurt en 1805. Jean-Joseph Delattre, ancien prémontré, acquiert la propriété en 1807 ; il meurt en 1817. Elle est entre les mains des héritiers Delattre quand l'évêque l'achète en 1826.

46. Xavier de Massary, dans «La construction publique», *Laon, Belle-Île en terre*, Cahiers du patrimoine, Amiens, A.G.I.R.-Pic, 1995, p. 90-91, cite Lucien Van Cleemputte ou Pierre-Michel Duval comme architecte. Martine Plouvier, dans «Un conservatoire de musique et de danse dans le séminaire de Laon», *Les Amis du Laonnois*, Laon, 2000, cite François-Nicolas Féart et, plus sûrement, Victor Calland.

60 000 francs dont 35 000 francs de subvention du conseil général et 25 000 francs pour la contribution de l'évêque⁴⁷.

Le petit séminaire pourra encore s'agrandir grâce à une donation. En effet, Marie-Anne Collot fait acte de donation, acceptée par l'évêque, passé le 21 septembre 1844 devant maître Cocu futur maire de Laon, de sa petite maison au numéro 7 rue Saint-Pierre-au-Marché, d'une valeur de 1 500 francs, avec deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces à l'étage, une petite cour avec poulailler⁴⁸. Il pourra s'agrandir aussi grâce à une nouvelle acquisition immobilière. La maison voisine de Mademoiselle Collot appartient à Mademoiselle Justine Aubé (ou Hobé) qui l'a acquise en 1835 au prix de 2 000 francs et la revend à l'évêque de Soissons, Monseigneur de Simony, en 1840, pour 3 200 francs ! Toutefois, même si Justine Hobé décède en 1845, sa maison reste louée jusqu'en 1868 comme celle de Marie-Anne Collot⁴⁹.

La fonction de cet espace laonnois semble être acquise. Or, dès 1830, « des bruits publics » rapportent que, comme la garnison stationnée à Laon doit devenir plus importante, et que la volonté du conseil municipal serait de convertir le bâtiment en caserne. L'évêque rappelle que l'édifice, quand il a été remis au diocèse, était « dans un état de dégradation tel qu'on avait jugé impossible de le réparer sans une reconstruction entière », qu'il a mené la restauration en partie avec ses propres deniers, qu'il a cédé deux bourses perpétuelles à la ville, donc conclut qu' « il est évident que cet édifice ne peut être considéré comme une propriété publique ordinaire librement disponible », d'autant que le petit séminaire est « absolument nécessaire ».⁵⁰ La mairie n'en est pas persuadée et réclame au supérieur, l'abbé Jean-Louis Tévenard, des renseignements sur la fréquentation de l'établissement : 15 adultes dont huit professeurs encadrent 167 élèves de 11 à 30 ans, 41 en 4^e, 49 en 3^e, 37 en 2^e, 40 en rhétorique⁵¹. La rumeur disparaît... un temps car, 20 ans après, la ville

47. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'évêque de Soissons au préfet de l'Aisne, le 13 juillet 1830. Le coût de la chapelle, 80 000 francs, cité par l'abbé Joseph Ledouble est excessif et hors de proportion avec les évaluations faites en 1866 et 1878-79 lorsque l'abbé Tévenard puis l'évêque achètent le séminaire (voir ci-après).

48. Arch. dép. Aisne, 271 Q 435, registre des hypothèques, transaction 22. La maison, bien national vendu le 8 juillet 1791 à Veuve Bugniatre-Villette, transmis par succession à son fils en 1817, vendu aussitôt à Nicolas Bonvallet, appartient finalement en 1819 à Marie-Anne Collot.

Arch. com. Laon, 1 G 3, la maison de Marie-Anne Collot correspond à la parcelle L 1068 sur le cadastre de 1845.

49. Arch. dép. Aisne, 271 Q 435, registre des hypothèques, transaction 22. Mademoiselle (H)obé Justine est citée comme voisine à la lisière est de la propriété de Mademoiselle Collot.

271 Q 309, registre des hypothèques, transaction 90 du 20 février 1835, acte de vente par Jean-Baptiste Gaillot, manouvrier, à Justine Hobé.

271 Q 427, registre des hypothèques, transaction 37 du 13 janvier 1845 suite à l'acte de vente par Justine Hobé à l'évêque, le 21 novembre 1840.

50. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'évêque de Soissons au préfet de l'Aisne, le 13 juillet 1830.

51. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'abbé Tévenard à l'adjoint au maire, le 4 novembre 1830. Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 8, 9, recensements de 1831, 1836, 1846, 1851.

propose à l'évêque de reprendre le bâtiment au cas où le petit séminaire de Laon serait supprimé. Là encore Monseigneur de Garsignies, évêque depuis 1848, rétorque qu'« il n'y aurait qu'une inévitable nécessité qui pourrait contraindre à une aussi grave mesure. Cette nécessité n'existe pas car l'établissement est en voie de succès »⁵². Et pourtant, le même évêque, au même moment, décide son transfert.

Un bien à nouveau ecclésiastique, finalement destiné aux sourdes-muettes et aveugles

En 1855, un décret impérial autorise le transfert du petit séminaire de Laon au séminaire Saint-Léger à Soissons⁵³. L'espace est abandonné de 1855 à 1866. L'abbé Tévenard⁵⁴, ancien supérieur de l'établissement devenu curé-archiprêtre de la cathédrale Notre-Dame, constate avec amertume, voire avec une colère chauvine, « que l'administration diocésaine restée soissonnaise s'en désintéresse pleinement ». Il réagit, ne veut pas que « cet établissement, dans lequel je vois un précieux souvenir du passé, un gage de bon avenir pour le culte divin dans notre cathédrale et pour notre ville de Laon, ne soit point aliéné ni distrait de sa destination religieuse ». Mais au contraire il espère qu'il soit « annexé au séminaire dans le cas du rétablissement de l'évêché de Laon, objet de mes vœux. »⁵⁵

Alors pour « offrir à l'évêque les locaux de l'ancien séminaire », le 4 octobre 1866, l'abbé Tévenard l'acquiert au prix de 35 000 francs dus à « l'État qui en était propriétaire pour 7 630/10 000 et au diocèse qui en possédait 2 370/10 000 »⁵⁶ (la chapelle). Satisfait de l'avoir sauvé « d'une profanation définitive », mais face « au refus du diocèse de l'administrer », il y établit un collège catholique de garçons, l'Institution Notre-Dame, dirigée par Jean-Louis Cochaine, aidée de Louis Fagard, « prêtres » et 4 « professeurs, 2 domestiques » en 1872. En 1876, Jean-François Bracquart est le « chef de l'institution » avec 9 professeurs et 4 sœurs, 2 domestiques, mais sans l'abbé Fagard⁵⁷. L'espace du petit séminaire redevient donc privé, bien d'Église.

52. Arch. com. Laon, 1 P 12, lettre de l'évêque au maire de Laon, le 12 novembre 1852.

53. Arch. dép. Aisne, 8°1346, *id.*, note p. 157.

54. Arch. dép. Aisne, 271 Q 501, registre des hypothèques, transaction 6, et 271 Q 505, transaction 29. L'abbé Tévenard achète à Jean-Baptiste Devant, le 26 novembre 1850 pour 30 000 francs, et le 1^{er} mars 1851 pour 14 600 francs, deux grandes maisons bourgeoises, sises aux 7 et 9 rue du Cloître, nouvellement construites à l'emplacement du cloîtreau du chapitre de la cathédrale, cloîtreau acquis par Duterne le 12 mars 1798 comme bien national. Il voulait qu'un de ses biens devienne le presbytère.

55. Arch. dép. Aisne, 140 E 14, étude notariale de maître Pasquier, inventaire après décès de l'abbé Tévenard, testaments olographes de 1870 à 1875.

56. Arch. dép. Aisne, 271 Q 1887, registre des hypothèques, transcription 18.

57. Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 10, recensements de 1872 et 1876.

L'abbé Tèvenard fait démolir aussitôt les maisons entre la chapelle et la rue Saint-Pierre-au-Marché, l'une obtenue par donation de Marie-Anne Collot, l'autre achetée à Justine Obé⁵⁸.

En outre, le 27 juillet 1870, il acquiert pour 14 000 francs la maison voisine⁵⁹, 13 rue Saint-Pierre-au-Marché, parcelle L 1065 sur le cadastre, ayant le séminaire comme «lisière au couchant». Elle a appartenu au XVIII^e siècle au chanoine Charles Bourbier. Elle lui a été confisquée comme bien d'émigré selon le décret du 3 juin 1796. Restituée finalement à ses héritiers selon le décret impérial du 3 octobre 1808, elle sert de pensionnat de jeunes filles (45 en 1831) tenu par Iphigénie Bourbier, épouse de Pierre Dupont, professeur de dessin, aidée de quatre maîtresses de pension et d'un domestique. Elle est reprise par Jeanne Pelletot en 1841, puis comme pensionnat de garçons par Jean-Baptiste Moucheron à partir de 1861⁶⁰. Outre la cour, le rez-de-chaussée de la pension comprend réfectoire et salle de classe, le premier étage cinq chambres, le 2^e étage un dortoir et un grenier⁶¹.

Dès le 1^{er} septembre 1873 cependant, l'abbé Tèvenard revend, à la Société civile Saint-Bertin, constituée à Saint-Omer en mars 1834, représentée par son supérieur, l'abbé André Marin, «une maison à usage de collège, composée de l'ancien petit séminaire et d'une autre maison contiguë occupée en dernier lieu par Monsieur Moucheron, maître de pension», pour 50 000 francs⁶².

Le collège doit être un échec car en 1878 une promesse de vente est actée entre les cinq abbés⁶³ qui composent alors la Société civile Saint-Bertin et l'évêque Monseigneur Thibaudier pour «l'établissement Notre-Dame, rue Saint-Pierre-au-Marché, composé de l'ancienne Institution Notre-Dame dite le petit séminaire et une maison en dernier lieu louée par Moucheron. [...] Le tout cou-

58. Arch. com. Laon, 1 G 3, plan cadastral de 1845 et matrices cadastrales 4 P 408. Les maisons des parcelles L 1066, 1067, 1068 sont notées «démolies» en 1868.

Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 9 et 10, les recensements de 1846, 1851, 1856, 1861, 1866 montrent que après le décès de Mademoiselle Hobé sa maison reste occupée par des particuliers, locataires, et de même après le décès de Mademoiselle Collot. Par contre en 1872, les numéros 7, 9, 11 de la rue Saint-Pierre-au-Mmarché disparaissent confirmant les démolitions.

59. Arch. dép. Aisne, 271 Q 1817, *id.*

60. Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 8, 9, 10, évolution de la population de la rue Saint-Pierre-au-Mmarché.

61. Arch. dép. Aisne, 271 Q 1363, registre d'enregistrement des hypothèques, transaction 22. La somme est indiquée mais est-elle versée? Dans ses testaments (Arch. dép. Aisne, 140 E 14) rédigés au même moment, Tèvenard «offre les locaux» à condition que l'immeuble ne soit point aliéné ni distrait de sa destination religieuse. La société Saint-Bertin n'est-elle pas qu'une société écran car dans le répertoire des transactions 275 Q 157, case 79932, l'acte de vente de 1873 n'est pas enregistré, mais il l'est en 1879 au bénéfice de l'abbé Tèvenard.

62. Arch. dép. Aisne, 271 Q 1886, registre d'enregistrement des hypothèques, transcription 21.

63. André Marin, prêtre à Arras, Procope Panet, prêtre à Doljeux, Joseph Depotter, prêtre à Saint-Omer, François Bracquart, prêtre à Saint-Jean-des-Vignes à Chalon-sur-Saône, Xavier Lasse, directeur de l'Institution à Marcq-en-Baixuil.

vre 45 ares, limité à l'ouest par le jardin du Palais de Justice et Monsieur Roze, à l'est par l'ancienne recette générale des finances, au nord par le rempart du séminaire.»⁶⁴

L'établissement est composé «d'un grand bâtiment de pierres, couvert de tuiles et ardoises; au rez-de-chaussée, il y a vestibules, vestiaire, parloirs, diverses chambres, salon, salle des exercices, classes, boulangerie, réfectoire; au premier étage, bibliothèque, cabinets, vestiaire, dortoirs et plusieurs paliers; un autre grand bâtiment en face sert de chapelle; un autre grand bâtiment, dit maison Moucheron, est divisé en plusieurs logements; un hangar ou préau; une cour avec lieux d'aisance; une autre grande cour avec la chapelle enclavée sur trois côtés.»⁶⁵

Les trois cours sont évaluées par le maire de Laon à 12000 francs, les trois corps de bâtiments (l'un longeant la rue Saint-Pierre-au-Marché, l'autre longeant le rempart du séminaire au nord, le 3^e les reliant) le sont à 29000 francs, la chapelle à 9000 francs. La vente se monte donc à 50000 francs⁶⁶ et est effective le 6 novembre 1879. Cet ensemble est encore bien d'Église, mais à présent précisément bien diocésain, de «la mense de l'évêché de Soissons»⁶⁷. Il est destiné à «accueillir un des deux quartiers», celui des filles, de l'Institution Saint-Médard de Soissons, soit 80 jeunes filles sourdes-muettes et aveugles. L'Institution Saint-Médard, reconnue d'utilité publique, est fondée le 2 janvier 1840 par l'abbé Dupont; elle est dirigée en 1879 par l'abbé Louis-Désiré Bourse, par ailleurs mandataire de la l'Institution Saint-Bertin lors de cette transaction. Les jeunes filles, installées en 1882, sont encadrées par la congrégation des Filles de la Sagesse, créée en 1703 à l'hôpital de Poitiers, pour l'éducation des enfants pauvres. Les études durent sept ans d'enseignement et d'apprentissage, en particulier avec un ouvroir pour des travaux de couture⁶⁸. Eugénie Harvat est la directrice aidée en 1891 de 13 sœurs-professeurs, 10 couturières révélatrices de l'ouvroir, 2 cuisinières, 2 blanchisseuses, une repasseuse, un concierge. L'effectif se réduit un peu par la suite⁶⁹.

Toutefois, l'idée de réaliser un espace homogène se poursuit. Il reste une propriété privée intégrée dans l'espace: la propriété de Edouard-Nicolas Ledoux, rue du Chartrier ou du Rempart-du-Séminaire, occupant la parcelle cadastrée L 1060, devenue propriété de Ferdinand-Louis Denizon en 1878, est notée «enclavée sur trois côtés par l'immeuble à vendre» à l'Institution Saint-Médard. Elle est

64. Arch. com. Laon, 1 P 12, promesse de vente devant maître Ducher, le 28 octobre 1878.

65. Arch. dép. Aisne, 271 Q 1887, registre d'enregistrement des hypothèques, transcription 18.

66. Arch. com. Laon, 1 P 12, enquête préfectorale sur le projet d'acquisition de l'immeuble de l'Institution Notre-Dame, le 5 février 1879.

67. Arch. com. Laon, 1 P 14, J.O. du 15 mai 1909.

68. Arch. dép. Aisne, 8^e 1346, *id.*, p. 312.

69. Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 11, recensements de 1886, 1891, 1896, 1901.

acquise par l'abbé Bouxin en 1893 et serait démolie la même année⁷⁰: l'espace occupé par cette Institution est alors et enfin d'un seul tenant.

Le bien redevient public

Suite à la loi de la séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 et la crise des Inventaires qui survient puisque le Pape refuse que les biens du clergé soient remis à des associations cultuelles, cet ensemble redevient bien public le 15 mai 1909⁷¹. Mis sous séquestre, il est finalement attribué au département de l'Aisne en 1924⁷². Mais la première guerre est survenue entre temps. L'Institution quitte les lieux. Ils sont occupés par l'armée allemande qui les convertit en *lazarett* dès le 23 septembre 1914 pour son 10^e corps d'armée puis son 19^e corps⁷³. À la libération on constate d'énormes dégradations. 471 000 francs de dommages de guerre permettent la restauration de l'Institution selon trois tranches de travaux qui commencent au début de 1922 et concernent tant la maçonnerie, que la couverture « dont la vétusté fait craindre pour les combles et les lattoles pourries », que les menuiseries, le dallage, les sanitaires et l'électricité. Il faut « assurer le blanchissage du linge puisque les appareils de la buanderie ont entièrement disparus, détruits par les Allemands » et donc fournir « cuvier, chaudière, essoreuse, barboteur ». Il faut aussi « pour alimenter les lavabos deux réservoirs d'eau installés dans les combles car l'eau ne monte plus au premier étage »⁷⁴. L'Institution des jeunes filles sourdes muettes et aveugles peut se réinstaller très vite et jusqu'à la deuxième guerre. Alors le bâtiment est à nouveau abandonné pendant dix ans.

70. Arch. com. Laon, 1 G 6, matrice des propriétés bâties, Ferdinand Denizon couvreur: parcelle 1060, maison démolie en 1893.

Arch. dép. Aisne, 271 Q 1815 (acte 67), 271 Q 1601 (acte 17), registres des hypothèques. La parcelle L 1060, est vendue en 1820 par Jean-Baptiste Souef à Nicolas Edouard Ledoux. Mise en adjudication par décision judiciaire contre les héritiers de Ledoux, en 1874, elle est achetée 3 500 francs par Frédéric Bodvin. Celui-ci la revend aussitôt 3 850 francs à l'abbé Fagard, enseignant à l'Institution Notre-Dame. Louis Denizon l'acquiert en 1878 pour 4 750 francs et la revend 8 000 francs à l'abbé Bouxin quinze ans plus tard.

Arch. com. Laon, série F, 6 Mi 11, l'absence de la rue du Rempart-du-Séminaire dans le recensement de 1896 confirme la démolition de la maison.

71. Arch. com. Laon, 1 P 14, J.O. du 15 mai 1909.

72. Arch. com. Laon, 6 777, biens diocésains, Institution des sourdes, muettes, aveugles.

73. Jean Marquiset, *Les Allemands à Laon*, Paris, 1920, p. 40 et 121.

74. Arch. dép. Aisne, 6 777, biens diocésains, Institution des sourdes, muettes et aveugles, rapport Marozeau.

Le Conservatoire municipal s'y développe

En 1948, le maire Marcel Levindrey veut développer l'harmonie municipale et l'école de musique. Parallèlement, à la nomination de Roger Thirault comme nouveau directeur, il décide de leur donner

«des locaux répondant exactement à leurs besoins. [...] Cela est résolu depuis quelques jours de la manière la plus heureuse. Jusqu'à présent l'école municipale consistait en une salle unique, rue Serurier, où se tenaient également les répétitions de l'Harmonie. Cette salle ne répond plus aujourd'hui aux nécessités actuelles. Dans notre ville dévastée [...] la reconstruction interdisant de penser à une construction nouvelle, la question a été résolue de la manière la plus satisfaisante par la mise à notre disposition par le Département de l'Aisne, de l'immeuble occupé avant la guerre par l'Institution de la Sagesse.»⁷⁵

A partir du 20 octobre 1949, l'ancien séminaire abrite une nouvelle forme d'enseignement. Il devient l'école de musique de Laon. Le conseil général loue tout d'abord, le 4 mars 1952, ce bâtiment pour trente ans contre un loyer de 20 000 francs. Le 6 octobre 1954, il décide de rendre le bail emphytéotique à 99 ans en diminuant le loyer à 1 000 francs symboliques. Le contrat est signé le 20 juillet 1955, mais prend effet le 1^{er} janvier de cette année⁷⁶. Toutefois les réparations nécessaires sont à la charge du locataire comme le précise l'article 6: «La ville de Laon supportera par la suite, pendant toute la durée du bail, l'impôt foncier, l'assurance et toutes les réparations grosses et menues, et même celles mises par la loi à la charge du propriétaire». Si cette clause épargne une dépense immédiate, elle reporte sur l'avenir des coûts d'entretien très élevés et difficiles à assumer pour la ville. Dès 1950, le conseil municipal a déjà subventionné pour un montant de 500 000 francs la transformation de la chapelle en salle de répétition; l'architecte Berthier en est chargé⁷⁷. Quand il faut entreprendre des gros travaux de couverture, maçonnerie, c'est de 22 millions de francs qu'il s'agit. Ces travaux seront réalisés «par tranches afin de déranger le moins possible la bonne marche du conservatoire»⁷⁸.

Qu'en est-il? Le directeur se lasse de l'immeuble de plus en plus vétuste: «J'ai l'honneur de vous signaler que cette semaine le plafond du sous-sol (plâtre et lattes) exactement au-dessous de la classe de danse classique, s'est effondré sur plusieurs mètres carrés» écrit-il au maire⁷⁹.

75. Arch. com. Laon, registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 21 novembre 1949.

76. Arch. com. Laon, registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 27 avril 1955.

77. Arch. com. Laon, registre des délibérations municipales 1947-1952, séance du 7 juillet 1950.

78. Arch. com. Laon, registre des délibérations municipales 1952-1959, séance du 12 avril 1957.

79. Arch. com. Laon, dossier R 15, action culturelle 1953-1971, lettre du 12 mai 1958.

Deux ans plus tard, il énonce certaines faiblesses dans les toilettes et met en cause les services de la mairie :

«En ce qui concerne la fenêtre qui ne ferme pas et qui doit être remplacée, il n'y a aucun changement et il continue de pleuvoir à l'intérieur. En ce qui concerne les W.C., rien n'a été fait et nous sommes obligés de respirer des odeurs qui n'ont rien d'agréable. [...] Il y aura bientôt un an que cette histoire de W.C. est en route»⁸⁰.

Sa réponse aux plaintes d'un professeur ne manque pas d'humour et décrit bien l'état des lieux :

«En ce qui concerne votre «relégation» dans la «grange lugubre», permettez-moi de vous dire que vous êtes injuste. Tout d'abord parce que cette classe exposée au midi, est une des moins «lugubres» du conservatoire. Et parce que je dois vous faire remarquer que vous êtes le seul professeur qui, après avoir été dans la classe 7 (trop petite), la classe 5 (trop salon), la classe 10 (trop délabrée), n'avez jamais eu à vous plaindre des classes où la température ne monte jamais au-dessus de 10° et où l'on ne voit jamais le soleil. [...] S'il pleut dans la «glacière», il pleut également dans mon bureau, dans les salles 4, 6, 8, dans l'escalier de la chapelle, dans la salle de répétition et dans la salle de danse!»⁸¹

Des réparations sont réalisées mais limitées : elles concernent l'indispensable toiture. Le bâtiment reste en piteux état. Ce qui n'empêche pas à l'école de musique et à l'Harmonie d'être très dynamiques, d'accueillir plus de 600 élèves et instrumentistes. Il devient pour les Laonnois le «Conservatoire».

Conclusion : un retour à la première fonction, l'habitat

Cependant la menace de fermeture due à l'insécurité provoquée par la vétusté pousse la municipalité à la restauration. Le projet des architectes Godlewska-Tapeaud est adopté, le sous-sol est comblé, l'école de musique est installée temporairement en 1999 dans l'infirmerie de l'ancienne caserne Foch achetée par le conseil général de l'Aisne. En août 2001, la nouvelle municipalité abandonne le projet de réhabilitation. L'école de musique s'installe définitivement dans ce lieu initialement provisoire. Pendant ce temps, l'ancien séminaire-conservatoire reste vide, squatté, dégradé pour la nième fois, jusqu'à ce qu'il soit vendu

80. Arch. com. Laon, dossier R 15, action culturelle 1953-1971, lettre du 23 septembre 1960.

81. Arch. com. Laon, dossier R 15, action culturelle 1953-1971, lettre à Henri Legras, le 3 février 1961.

à une société immobilière, A.F.U.L., qui réhabilite le patrimoine classé pour y faire des logements, comme l'ancienne «congrégation-prison». C'est un retour à la fonction d'origine, l'habitat, mais en immeuble collectif et non en maisons individuelles.

Claude CAREME
Remerciements à Jean-Christophe Dumain

